

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

Société en commandite par actions au capital de € 294 872 714
Siège social : 12, cours Sablon, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
855 200 887 R.C.S. Clermont-Ferrand
N° SIRET : 855 200 887 00021-APE : 7010 Z

Avis de convocation

Les actionnaires de la Compagnie Générale des Etablissements Michelin sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le vendredi 7 mai 2010, à 9 heures, au Polydôme, Place du 1er Mai à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport des Gérants ;
- Rapport du Conseil de surveillance.

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Rapport du Président du Conseil de surveillance visé par l'article L.226-10-1 du Code de commerce
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009, rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce et rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009 et des opérations qu'ils traduisent
- Affectation du résultat de l'exercice 2009
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009
- Approbation d'une convention visée à l'article L.226-10 du Code de commerce
- Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de surveillance
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
- Autorisation donnée aux Gérants d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions
- Emission d'emprunts obligataires

De la compétence de l'Assemblée générale Extraordinaire :

- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes
- Délégation de compétence à consentir aux Gérants à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence à consentir aux Gérants à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence à consentir aux Gérants à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Autorisation à consentir aux Gérants à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence à consentir aux Gérants à l'effet de procéder à une augmentation du capital par incorporation de réserves
- Délégation de compétence à consentir aux Gérants à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires servant à rémunérer des apports de titres en cas d'offres publiques d'échange ou d'apports en nature
- Délégation de compétence à consentir aux Gérants à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne du Groupe
- Autorisation à consentir aux Gérants à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions
- Limitation du montant nominal global des augmentations de capital et des émissions de valeurs mobilières ou de titres de créance
- Pouvoirs pour formalités

L'ordre du jour incluant le projet de résolutions relatif à cette Assemblée générale a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* le 3 mars 2010.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, tout actionnaire inscrit en compte chez la Société trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le mardi 4 mai 2010 à zéro heure, pourra, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède et sur simple justification de son identité, être admis et prendre part aux délibérations.

Les formules de pouvoir et de vote par correspondance seront adressées aux actionnaires ; les votes par correspondance ne seront pris en compte que s'ils parviennent à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le mardi 4 mai 2010.

Les Gérants.